
PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la
COMMISSION SUR LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LES SPORTS

Le jeudi 11 mai 2017 à 13 h 30
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

Commissaires présent(e)s :

Mme Michèle D. Biron, présidente
Conseillère d'arrondissement, Saint-Laurent

Mme Christine Gosselin, vice-présidente
Conseillère d'arrondissement, Plateau-Mont-Royal

Mme Marie Cinq-Mars
Mairesse, Outremont

Mme Michelle Di Genova Zammit
Conseillère d'arrondissement, Anjou

M. Manuel Guedes
Conseiller d'arrondissement, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

M. Pierre L'Heureux
Conseiller d'arrondissement, Verdun

Mme Nathalie Pierre-Antoine
Conseillère d'arrondissement, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

M. Giovanni Rapanà
Conseiller de la ville, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Mme Anne-Marie Sigouin
Conseillère de la ville, Sud-Ouest

Le quorum est atteint

Aussi présents :

Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie ainsi que du statut de la femme

Mme Chantal Rossi, conseillère associée à la culture, au patrimoine et au design au comité exécutif

Mme Sonia Vibert, chef de division, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire

Mme Françoise Caron, conseillère en aménagement, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire

M. Claude Dauphinais, architecte, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire

Assistance : 13 citoyens et représentants d'organismes

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente de la Commission, Mme Michèle D. Biron, déclare l'assemblée ouverte à 13 h 35. Elle souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et explique que cette séance publique est la dernière d'une série de quatre assemblées visant à entendre les opinions des personnes et organismes ayant souhaité se prononcer sur le projet de Plan d'action en patrimoine 2017-2022 de la Ville de Montréal intitulé *S'ancrer dans l'identité urbaine montréalaise*.

La présidente invite chacun des commissaires à se présenter. Elle souligne la présence dans la salle de Mme Manon Gauthier, responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie ainsi que du statut de la femme au comité exécutif et de Mme Chantal Rossi, conseillère associée à la culture, au patrimoine et au design. La présidente salue également la nouvelle chef de division à la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire, Mme Sonia Vibert, ainsi que les deux membres de son équipe qui assistent à la séance, Mme Françoise Caron, conseillère en aménagement et M. Claude Dauphinais, architecte.

Avant d'entendre les participants présents, la présidente rappelle les démarches réalisées par l'administration municipale afin de mettre en forme le projet de Plan d'action en patrimoine et explique la portée du mandat confié à la Commission pour consulter la population sur les orientations qu'il propose. Elle décrit ensuite les moyens utilisés pour diffuser le document et solliciter la participation des citoyens et organismes intéressés à cette consultation.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Manuel Guedes, appuyée par Mme Anne-Marie Sigouin, l'ordre du jour de l'assemblée est adopté à l'unanimité.

3. Projet de Plan d'action en patrimoine 2017-2022 de la Ville de Montréal: audition des mémoires et période de questions des membres de la Commission

La présidente explique aux participants inscrits le déroulement de la séance et leur donne quelques consignes pour assurer la bonne marche des travaux de la Commission aujourd'hui. Elle les invite ensuite à tour de rôle à se présenter à la table prévue à cet effet pour débiter leur présentation.

3.1. MME PHYLLIS LAMBERT, DIRECTEUR FONDATEUR ÉMÉRITE, CENTRE CANADIEN D'ARCHITECTURE

Mme Lambert débute sa présentation en félicitant chaudement la Ville pour ce projet de Plan d'action, que le Centre canadien d'architecture (CCA) juge aussi ambitieux qu'essentiel. Elle explique que sa présentation portera essentiellement sur l'action concertée en patrimoine et sur la mise en valeur du savoir collectif dans les processus municipaux, un objectif d'ailleurs clairement identifié dans le projet de Plan d'action.

Pour atteindre cet objectif, Mme Lambert recommande d'abord à la Ville de remettre au centre de son action la préservation de l'identité des quartiers de patrimoine modeste, actuellement menacés par la construction sans planification de nouvelles tours d'habitation. Le CCA en appelle à l'adoption d'une vision d'ensemble afin de saisir les enjeux dans leur globalité. Ainsi, les quartiers et lieux authentiques devraient être protégés, tout en étant visés, en parallèle, par des initiatives de densification et de dynamisation. Le CCA insiste enfin sur l'importance de mettre en place de nouvelles structures de concertation entre la Ville et les citoyens, et de miser davantage sur la contribution des institutions de recherche présentes à Montréal, comme en fait foi son mémoire, disponible sur le site web des commissions permanentes à l'adresse : ville.montréal.qc.ca/commissions.

La présentation est suivie d'une période de questions et de commentaires des commissaires :

M. Giovanni Rapanà	Demande des précisions sur les meilleures manières pour la Ville d'intervenir pour renforcer l'identité d'un quartier / Demande dans quelle mesure un changement de zonage pourrait y contribuer.
Mme Anne-Marie Sigouin	Salue l'invitation à reconnaître la richesse qui existe à Montréal en termes de mobilisation citoyenne, d'éducation et de recherche / Reconnaît l'importance de faire travailler tous ces intervenants ensemble pour mieux penser la ville / S'interroge sur les manières de concilier les objectifs de densification avec la préservation et la mise en valeur des quartiers de patrimoine modeste.
M. Manuel Guedes	Convient de l'intérêt de miser sur la concertation Ville-citoyen et sur la diffusion des informations disponibles en patrimoine, notamment à travers le projet de ville intelligente.
Mme Marie Cinq-Mars	Confirme que la recommandation portant sur l'importance de travailler ensemble à travers de nouvelles structures de concertation est bien reçue par la Commission / Demande une clarification au sujet de la référence à un inventaire de documentation et de recherche sur les quartiers et bâtiments authentiques, qui serait actuellement en cours de production.

3.2. MME MYRIAM GRONDIN, CHEF, DOSSIERS DE PROTECTION DU MONT ROYAL ET M. MEHDI GHAFOURI, MEMBRE DU COMITÉ AMÉNAGEMENT ET CONCERTATION (ET ARCHITECTE DU PATRIMOINE ET ENSEIGNANT, COLLÈGE VANIER), LES AMIS DE LA MONTAGNE

Les Amis de la montagne souhaitent présenter à la Commission six recommandations, dont les trois premières sont d'ordre général et concernent le projet de Plan d'action dans son ensemble, et les trois dernières sont associées à des actions spécifiques incluses dans le Plan.

Telle que décrite par Mme Grondin, la première recommandation de l'organisme porte sur l'identification, dans le Plan final, d'un plus grand nombre d'actions concrètes, mesurables et dotées d'échéanciers et de budgets clairs, éléments qui feraient défaut dans le projet soumis. Les recommandations 2 et 3 portent sur la prise en considération plus explicite du mont Royal dans le Plan d'action, dans une perspective intégrée. Les Amis de la montagne en appellent au développement d'un « réflexe mont Royal » pour l'ensemble des interventions de la Ville en faveur de la mise en valeur du patrimoine. Ce réflexe pourrait s'incarner par l'adoption des mesures proposées dans les recommandations 4, 5 et 6, inspirées entre autres des orientations contenues dans le plan de requalification des grands ensembles institutionnels le long des avenues des Pins et Cedar réalisé par l'organisme, comme en font foi le [mémoire](#) et la [présentation](#) déposés, disponibles sur le site web des commissions permanentes.

La présentation est suivie d'une période de questions et de commentaires des commissaires :

Mme Christine Gosselin	Demande des précisions au sujet de l'état du chemin Olmsted, qui a récemment fait l'objet de travaux, mais dont l'organisme recommande la restauration / Demande des précisions sur la vision de l'organisme concernant un réaménagement de l'ensemble comprenant l'échangeur Remembrance, la voie Camilien-Houde et les stationnements « dans le respect des valeurs patrimoniales du secteur ».
M. Giovanni Rapanà	S'interroge sur les mesures concrètes qui permettraient de « bonifier l'accessibilité à la montagne », tel que recommandé / Demande des précisions sur les moyens par lesquels devrait être « agrandi et consolidé » le parc du Mont-Royal.

3.3. MME CLAUDETTE GODLEY-DEMERS, PRÉSIDENTE, COMMUNAUTÉ SAINT-URBAIN ET M. JEAN-BAPTISTE DUPRÉ, URBANISTE ET CHARGÉ DE PROJET, RAYSIDE LABOSSIERE

La Communauté Saint-Urbain est une coalition d'une soixantaine d'organismes qui porte un projet concerté de préservation et de développement pour le site de l'Hôtel-Dieu de Montréal, en attente de requalification après le déménagement de ses fonctions hospitalières. Mme Godley-Demers plaide d'entrée de jeu pour une meilleure collaboration de la Ville avec la société civile, dans un esprit de transparence et en mettant de l'avant les meilleures pratiques en matière d'accès à l'information.

Par son projet, la Communauté Saint-Urbain entend faire valoir que la préservation du patrimoine peut se faire en accord avec les principes du vivre ensemble et de la notion de communauté. Mme Godley-Demers explique que la requalification du site de l'Hôtel-Dieu représente une opportunité unique pour la Ville de contribuer au développement d'un véritable milieu de vie, qui répond aux besoins des citoyens du secteur et présente une forte vocation sociale et communautaire. Le modèle de concertation sur lequel le projet de cette coalition s'appuie est présenté en détail dans le [mémoire](#) et la [présentation](#) déposés, disponibles sur le site web des commissions permanentes.

La présentation est suivie d'une période de questions et de commentaires des commissaires :

Mme Michèle D. Biron	Reconnaît la valeur des jardins du site de l'Hôtel-Dieu, qu'il est important de préserver.
Mme Christine Gosselin	Explique que cette présentation fait écho à d'autres déjà entendues par la Commission et qui mettent de l'avant le rôle que doit jouer le savoir citoyen dans les initiatives de mise en valeur du patrimoine, en complémentarité avec le savoir technique.
Mme Marie Cinq-Mars	Demande des clarifications au sujet de la préoccupation exprimée relativement aux processus de consultation à venir à Montréal, dans le contexte des nouveaux pouvoirs accordés par Québec à la Ville en vertu de son statut de métropole.

3.4. M. RON RAYSIDE, ARCHITECTE ET ASSOCIÉ PRINCIPAL ET M. JEAN-BAPTISTE DUPRÉ, URBANISTE ET CHARGÉ DE PROJET, RAYSIDE LABOSSIERE

Bien qu'il soit interpellé par plusieurs des enjeux présentés dans le projet de Plan d'action, M. Rayside souhaite concentrer aujourd'hui son propos, d'une part, sur l'importance de développer une vision d'ensemble de la mise en valeur du patrimoine et, d'autre part, sur la requalification du patrimoine religieux et des bâtiments excédentaires du réseau de la santé. À partir de son expérience de reconversion d'immeubles patrimoniaux – dont plusieurs églises – pour des projets à vocation sociale et communautaire, la firme qu'il représente plaide pour le maintien de la vocation publique du patrimoine collectif, à partir d'une approche prospective et globale, qui intègre toutes les parties prenantes.

Parmi les recommandations soumises par Rayside Labossière à cet effet, mentionnons l'établissement d'une veille stratégique en patrimoine et la définition collective de balises quant à la reconnaissance du patrimoine afin de guider les choix qui vont être faits. D'autres recommandations concernent la mise en place d'un cadre partagé pour être à même de mieux planifier les initiatives de préservation du patrimoine religieux et institutionnel ainsi que des mesures précises de soutien à l'occupation temporaire et à la rénovation de bâtiments patrimoniaux situés dans des secteurs précis, comme en font foi le [mémoire](#) et la [présentation](#) déposés, disponibles sur le site web des commissions permanentes.

La présentation est suivie d'une période de questions et de commentaires des commissaires :

M. Pierre L'Heureux

Demande des précisions au sujet du développement de « crédits de densité transférables » et de « mécanismes d'initiative », tous deux proposés dans le mémoire.

3.5. MME MONIQUE DESLAURIERS, ADMINISTRATRICE, SAULT-AU-RÉCOLLET / UNESCO

Mme Deslauriers participe à cette consultation publique dans l'objectif de rappeler aux élus la richesse du secteur du Sault-au-Récollet dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et l'importance d'en assurer la préservation et la mise en valeur. Elle explique avoir été en 2011 à l'origine d'une initiative visant à faire classer le site historique du vieux village du Sault-au-Récollet au patrimoine universel de l'humanité par l'UNESCO, initiative qui a reçu récemment l'appui de Parcs Canada.

Après avoir mis en évidence la valeur patrimoniale exceptionnelle du site sur les plans historique et archéologique ainsi que la qualité de son patrimoine bâti et de ses paysages, Mme Deslauriers en appelle à une action énergique de la part de la Ville pour, à court terme, assurer l'entretien des bâtiments qui composent le vieux village et aussi, à plus long terme, assurer la protection de la vocation publique du lieu, par exemple en en faisant un parc archéologique. Le [mémoire](#) et la [présentation](#) déposés, disponibles sur le site web des commissions permanentes, illustrent et décrivent cette position plus en profondeur.

La présentation est suivie d'une période de questions et de commentaires des commissaires :

Mme Christine Gosselin

Souligne que le projet de Plan d'action propose déjà de « concevoir un plan de protection et de mise en valeur du site patrimonial cité du Sault-au-Récollet » / Reconnaît qu'il y aurait lieu de bonifier cet engagement.

3.6. MME SOPHIE LANCTÔT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET MME ANNA KWON, ARCHITECTE ET CONSULTANTE EN ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE, SOCIÉTÉ LOGIQUE

Organisme à but non lucratif ayant comme mission d'intervenir dans la création d'environnements universellement accessibles, Société Logique milite pour que les objectifs de préservation du patrimoine que la Ville se propose de concrétiser par la mise en œuvre de ce Plan d'action soient conciliés avec ses engagements en matière d'accessibilité universelle, de portée nécessairement transversale. Mme Lanctôt explique en effet que cette consultation doit être l'occasion de réfléchir à l'atteinte d'un équilibre entre ces objectifs afin de faire en sorte que les bâtiments patrimoniaux demeurent bien vivants et répondent aux besoins de leurs usagers.

Société Logique présente 11 recommandations à la Commission, dont la première est d'inclure de façon explicite l'accessibilité universelle dans chacune des actions proposées. Les recommandations suivantes permettent d'illustrer de quelle manière ceci pourrait être rendu possible, notamment grâce à la mise en place d'outils, de critères et de mesures d'accompagnement adaptés, comme en font foi le [mémoire](#) et la [présentation](#) déposés, disponibles sur le site web des commissions permanentes. L'organisme étant bien conscient du niveau de complexité que représente la réalisation de travaux de mise en accessibilité dans un bâtiment dont il faut préserver la valeur patrimoniale, Mme Kwon complète en présentant divers exemples de projets réussis à cet égard, ici et ailleurs dans le monde.

La présentation est suivie d'une période de questions et de commentaires des commissaires :

Mme Anne-Marie Sigouin

Reconnaît l'importance du défi que représente la conciliation des objectifs de préservation patrimoniale avec ceux d'accessibilité universelle / Salue la qualité des exemples présentés, qui illustrent que ce défi peut être relevé.

Mme Christine Gosselin

Évoque deux projets récents dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal où des initiatives de mise aux normes en accessibilité universelle ont permis d'apporter une nouvelle valeur à des bâtiments patrimoniaux et de renouveler le rapport des citoyens au patrimoine.

M. Pierre L'Heureux

Suggère l'intérêt d'élargir aux bâtiments privés patrimoniaux (religieux et commerciaux) la recommandation no 6, qui porte sur l'inclusion des travaux d'accessibilité universelle dans les mesures fiscales incitatives de mise en valeur du patrimoine modeste.

3.7. M. JEAN-PASCAL BEAUDOIN, COORDONNATEUR DE LA CHARGE DE PROJETS, BÂTIR SON QUARTIER

D'entrée de jeu, M. Beaudoin souligne que Bâtir son quartier, promoteur immobilier en habitation communautaire, accueille favorablement le projet de Plan d'action dans son ensemble et salue son

exhaustivité. Il décrit le champ d'action spécifique de l'organisme et son expérience avec le patrimoine. M. Beaudoin présente ensuite les neuf recommandations que Bâtir son quartier dépose à la Commission en vue de bonifier l'action de la Ville afin que la réhabilitation patrimoniale puisse aller de pair avec le développement de l'habitation communautaire à Montréal, et ce, à travers des processus inclusifs et participatifs.

Dans leur ensemble, les recommandations en question s'attardent aux difficultés rencontrées sur le terrain pour la requalification d'ensembles patrimoniaux à des fins d'habitations communautaires, et tout particulièrement des immeubles institutionnels mis en disponibilité. Elles portent ainsi entre autres sur des mesures de financement, sur l'encadrement en amont des processus de requalification d'ensembles identitaires et sur la mise en valeur du patrimoine immatériel des bâtiments réhabilités, comme en fait foi le mémoire de l'organisme, disponible sur le site web des commissions permanentes à l'adresse : ville.montréal.qc.ca/commissions.

La présentation est suivie d'une période de questions et de commentaires des commissaires :

M. Pierre L'Heureux

S'interroge sur la responsabilité financière de l'entretien des bâtiments à forte valeur patrimoniale cédés par le passé à des groupes communautaires et à des coopératives / Sollicite l'avis de l'organisme sur les mesures fiscales et financières qui pourraient être adoptées par la Ville afin de soutenir ces groupes.

3.8. M. GABRIEL DESCHAMBAULT, ADMINISTRATEUR ET M. ROBERT ASCA, TRÉSORIER, SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU PLATEAU-MONT-ROYAL

M. Deschambault débute en saluant l'effort de la Ville dont témoigne ce projet de Plan d'action et en présentant la mission et l'action de la Société d'histoire du Plateau-Mont-Royal. Il souhaite ensuite attirer l'attention des commissaires sur certaines des observations les plus importantes contenues dans le mémoire déposé par l'organisme, disponible sur le site web des commissions permanentes à l'adresse ville.montréal.qc.ca/commissions.

Ainsi, la Société s'interroge par exemple sur l'importance des sommes consenties à certains projets de mise en valeur de biens municipaux, au détriment du financement d'autres projets. De même, l'organisme juge possiblement inéquitable le fait de restreindre le soutien financier aux bâtiments soumis à l'application d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et situés dans un secteur de valeur exceptionnelle et suggère d'adopter une autre approche d'aide qui privilégierait plutôt, par exemple, un congé momentané de l'augmentation de la taxe foncière résultant des travaux d'amélioration faits sur un bâtiment. M. Deschambault identifie également, comme mesures importantes, la sensibilisation des Montréalais au patrimoine des quartiers et le soutien à l'entretien préventif des bâtiments patrimoniaux grâce à des mesures favorisant leur occupation. Il conclut en invitant la Ville à faire davantage appel à l'expertise des sociétés d'histoire établies sur son territoire.

La période de questions et de commentaires ne donne lieu à aucune intervention de la part des commissaires.

3.9. MME IOANNA AVANITIS, REPRÉSENTANTE, VIVRE À MONTRÉAL

Mme Avantis souhaite tout d'abord replacer le projet Plan d'action en patrimoine dans le contexte du titre de Ville UNESCO du design acquis par Montréal en 2006. De même, elle aborde la préservation de l'environnement bâti à partir d'une réflexion historique. En ce sens, elle invite la Ville à développer une typologie d'architecture patrimoniale qui saurait mettre en valeur les époques passées. Cette typologie devrait selon elle, d'une part, être prise en considération dans la réglementation municipale patrimoniale et, d'autre part, permettre le développement d'initiatives culturelles et touristiques qui permettraient la découverte du riche patrimoine architectural de Montréal. Mme Avantis donne l'exemple de l'architecture art déco qui devrait être mieux mise en valeur.

Après avoir évoqué l'expérience de requalification récente de divers bâtiments qui ont pu maintenir leur classification patrimoniale, Mme Avantis se dit particulièrement préoccupée par le sort de l'ancien Hôpital de Montréal pour enfants et présente les démarches citoyennes réalisées en vue d'en assurer la préservation. Ces éléments sont exposés en détail dans son mémoire, disponible sur le site web des commissions permanentes à l'adresse : ville.montréal.qc.ca/commissions.

La période de questions et de commentaires ne donne lieu à aucune intervention de la part des commissaires.

Cette présentation étant la dernière prévue à l'horaire, la présidente remercie une fois de plus tous les intervenants pour leur participation à cette séance et les assure que la Commission étudiera avec soin leurs mémoires, afin de déposer des recommandations qui reflètent leurs préoccupations.

La présidente signale par ailleurs que la Commission reçoit aujourd'hui sept mémoires qui n'ont pas été présentés verbalement, mais qui seront également rendus disponibles dès demain sur le site web de la consultation. Il s'agit des mémoires déposés par :

- Jamal El-Moufti, citoyen
- Daniel Chartier, citoyen
- Le Conseil du patrimoine de Montréal
- Les Maisons Louis-et-Joseph-Richard
- Le Regroupement du conte au Québec
- L'Association des amis du boulevard Guin
- Le RAPLIQ, Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec

4. Levée de l'assemblée

Avant de clore cette assemblée, la présidente tient à remercier les personnes-ressources de la Division du patrimoine pour leur appui tout au long des dernières semaines. Elle rappelle que la Commission se réunira à présent pour analyser les mémoires et les commentaires reçus et faire les recommandations qu'elle juge les plus appropriées.

La troisième et dernière partie de la consultation consistera en l'adoption de ces recommandations, prévue pour le jeudi 8 juin à 17 h, ici même dans la salle du conseil. La présidente précise que la Commission déposera son rapport au conseil municipal à la fin du mois de juin et qu'il reviendra alors au comité exécutif d'y donner les suites nécessaires.

La séance est levée à 16 h 55, sur une proposition de M. Pierre L'Heureux, appuyée par Mme Michelle Di Genova Zammit.

DÉPOSÉ LE 18 AVRIL 2018

Michèle D. Biron
Présidente
Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste
